



Compte-rendu Conseil municipal du 25-01-2024

PRESENT(E)S :

Mmes Villatoux, Boudrie, Marlinge, Clédière, Pouget, Certain, Crouzette

MM. Géraudie, Chambras, Mazeaud, Leyris, Rhodes, Orlianges, Fourches, Manci

ABSENT(E)S:

Mme Verdeyme, procuration à Mme Crouzette

Mme Noël, procuration à M. Mazeaud

SECRETAIRE : Simone Crouzette

Ordre du jour :

1- Approbation du compte rendu de la séance du 14-12-2023

Adopté à l'unanimité

2- Décision modificative budget principal

Concernant la ligne de trésorerie pour laquelle les taux étaient jusqu'à présent fixes et sont désormais indexés, la différence est de 1234,87 €. Il convient donc d'augmenter les crédits budgétaire au chapitre 66 – compte 6615 de 1234,87€ (budget 2023). En recette, augmentation des crédits pour le même montant.

Adopté à l'unanimité

3- Prime exceptionnelle pouvoir d'achat

Compte tenu de l'inflation et de la baisse du pouvoir d'achat pour une majorité de salariés dont font partie les agents municipaux, les élus proposent, en accord avec la commission des finances de la commune, d'accorder la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire. Son montant est proportionnel à la quotité de travail (temps non complet et temps partiel) et à la durée d'emploi du 1^{er} Juillet 2022 au 30 Juin 2023. Cette prime (d'un montant maximum de 300€) sera versée aux agents concernés sur le salaire de Février.

Adopté à l'unanimité.

4- Appel d'offres vestiaires et club house du foot

Les travaux étant prévus au budget 2023, l'appel d'offres a été lancé fin 2023 et la commission s'est réunie pour examiner les offres.

Le marché est découpé en 10 lots : gros œuvre, charpente bois, couverture métallique, menuiseries extérieures, plâtrerie peinture isolation, isolation par l'extérieur, menuiseries intérieures bois, carrelage faïence, électricité chauffage électrique, plomberie ventilation.

Coût total des travaux : 253 205, 92€ HT (303 847,10€ TTC)

Les travaux doivent débuter en Mars.

M. le Maire donne lecture des différentes entreprises retenues lors de la commission. Le conseil municipal approuve l'attribution de chaque lot.

Adopté à l'unanimité.

5- Demande de subvention aménagement du Lac de Bournazel

M. le Maire présente le projet d'aménagement du lac comportant entre autres la rénovation du ponton et du plongoir, des toilettes, la réfection du local des maîtres-nageurs, la réhabilitation de l'aire de jeux, la création d'une plateforme de fitness, des poubelles de tri, et divers autres équipements visant à améliorer l'attractivité du site.

Le coût estimatif du projet s'élève à 108 709, 80€ HT (130 451, 76€ TTC)

Une subvention peut être demandée au Département, à Tulle Agglo et à la Préfecture (DETR) pour ces investissements.

Le plan de financement fait état d'un autofinancement à hauteur de 21 309,71€ HT

Adopté à l'unanimité

6- Vente de la parcelle AY 362

C'est une régularisation d'assiette sur une partie de terrain situé au lotissement du Lac : devant une maison et dans le cadre de la vente de celle-ci, se trouve une parcelle appartenant à la commune.

Le prix proposé est de 650€.

Adopté à l'unanimité

7- Questions et informations diverses

- Etang neuf : les pluies abondantes des jours passés font apparaître la nécessité d'ajouter une passerelle sur le ruisseau et des caillebotis entre les deux passerelles existantes.
- Arbre du parc du Château : il est coupé suite à la chute du mur. D'autres arbres présentent des risques de chute.

- Eclairage public : les lampes grillées ne sont pas changées car le syndicat d'électrification va changer toutes les lanternes (sauf sur l'avenue nationale)
- Après la mise en place du service départemental d'aide aux personnes âgées (Corrèze autonomie Services) depuis le 1^{er} janvier 2024, Georges Mazeaud dénonce la création de cette entité. Il indique que ce service, sensé accompagner les personnes âgées et/ou handicapées, a rajouté deux niveaux de contact pour les usagers qui souhaitent bénéficier d'une aide administrative pour monter des dossiers leur permettant un maintien à domicile. Cet accompagnement, appelée coordination, n'est plus efficace et cela fragilise ces personnes vulnérables. En effet, M. Mazeaud rappelle que précédemment, les usagers avaient directement au téléphone la personne qui traitait leur dossier. Aujourd'hui, après un appel à la plateforme départementale du 05 55 19 19 19, une fiche est créée, puis un responsable de secteur organise le travail des coordinateurs. Cela complexifie et retarde la prise en charge du maintien à domicile.
- M. le Maire informe sur le fonctionnement de l'EHPAD : après le départ de M.Dumesnil, puis de M.Palla comme intérimaire, depuis début Janvier l'établissement est dirigé par M.Matéos. Quelques difficultés financières sont à noter qui vont nécessiter une augmentation du prix de journée pour les résidents.
- Mardi 30 Janvier une émission radio France Bleu Limousin se déroulera à Seilhac et permettra de mettre en valeur notre commune (patrimoine, agenda, producteurs, métiers...)

Fin du Conseil Municipal à 20h.